

Demande de don de jours

A retourner à votre RRH dûment complété et signé

Société juridique	ADR	CEERCF	Saveurs à l'Ancienne
	Restogen	Ansamble	Elior entreprises
	Soreset	SES	A l'Ancienne Douane
	Arpège	ELRES	Sorebou
	Sociétés Siège Elior France (1)		
Nom			
Prénom			
Souhaite rester anonyme	Oui	Non	
Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Employé
Matricule			
CDPF			

reconnait avoir d'ores et déjà épuisé les différentes possibilités d'absence (JRTT, reliquat de congés payés, etc.) et souhaite bénéficier d'une absence au titre de l'absence de don de jours de repos.

Nombre de jours minimum souhaités (2)		
pour la période	du	au
ou périodes prévisionnelles d'utilisation des dons <i>(sur demande précisée par le médecin traitant)</i>	du	au
	du	au

Toute demande doit être accompagnée :

- du certificat médical qui suit l'enfant ou le proche aidé justifiant (dans le respect du secret médical) de la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident ainsi que du caractère indispensable d'une présence soutenue et de soins contraignants
- de tout document attestant du lien de parenté avec le proche aidé.

(2) J'ai bien noté que la durée définitive du congé sera fonction du nombre de jours recueillis au terme de l'appel au don.

Date	
Signature du salarié précédée de la mention « lu et approuvé »	
Signature du RRH	

(1) Pour les sociétés de siège du périmètre Elior France, préciser le nom de la société